

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022 .19h30.

L'an 2022, le neuf juin, les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leur séance.

**Etaient présents** : DOREAU JL, MARCANTONI D, MARTIN CH, RIGOULOT CH, MORETEAUX TH, PIERRE G, ROSEROT MN, JONNIER G.

**Pouvoir** : MARLOT P donne pouvoir à RIGOULOT CH,

**Absent** : POULET S,

**Secrétaire de séance** : MARTIN CH,

A l'ouverture du Conseil, le Maire demande l'autorisation d'ajouter une fiche à l'ordre du jour, accordé à l'unanimité.

**1/ EMBAUCHE PERSONNEL SAISONNIER** : le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe évoquent l'embauche pour trois semaines d'un assistant à l'employé municipal pour l'aider à rattraper le retard accumulé dans l'entretien de la voirie suite au changement de titulaire. La somme nécessaire avait été inscrite par précaution au budget 2022. La délibération pour la création du poste est prise à **2 contre et 7 pour.**

**2/ DELIBERATION MISE A DISPOSITION TERRAINS COMMUNAUX** : la Sous- Préfecture nous demande de les reprendre en ajoutant plus d'informations, en particulier sur le Gaec de la Savoie. Le Maire présente les nouvelles conventions. Les deux délibérations qui annulent et remplacent celles du 31 mars sont prises **à l'unanimité.**

**3/ SIVU DES COLIBRIS** : le Maire rappelle les liens de notre Commune avec ce groupement scolaire depuis 2017 et la constante augmentation du coût par élève (750 € en 2022 contre 269 € à Chagny). Il rend compte ensuite de la réunion tenue en Sous-Préfecture le 17 mai sur « la gestion et le devenir du SIVU des Colibris ». Des problèmes financiers et de personnes menacent sérieusement son avenir. Les solutions proposées passent par des augmentations de participation, des suppressions de site ou de transport, mais aucune n'est clairement actée ce jour-là. Une réunion du SIVU tenue le 31 mai ne règle que la nomination d'un nouveau président et reporte à la fin juin les décisions nécessaires et un courrier du Maire est resté sans réponse. Devant le risque de voir une augmentation arriver après les inscriptions scolaires 2022-23, le Maire, seul habilité à signer les dérogations scolaires, s'apprête à les refuser pour l'année 2022-23. Mr JONNIER Guy, conseiller de Bercully, intervient alors pour dire qu'il a retiré ses deux enfants du SIVU ce qui, réduisant l'effectif de moitié, permettrait aux autres de terminer leur scolarité et à la Commune de faire face à une éventuelle augmentation. Après discussion, il est donc décidé, **à l'unanimité,** que le Maire fera un courrier au SIVU annonçant le retrait de deux élèves, le maintien de deux autres et l'arrêt de toute nouvelle dérogation.

**4/ PUBLICITE DES ACTES DES COMMUNES** : le Maire informe le Conseil d'une nouvelle loi supprimant les comptes rendus du Conseil et imposant la publicité des actes par internet. Il est décidé de maintenir la rédaction et l'affichage des comptes rendus et, conformément à la loi évoquée, le conseil délibère pour déroger provisoirement à l'obligation internet. **Unanimité.**

**5/ PROBLEME DE CHATS ERRANTS** : A la suite de réclamations d'habitants du hameau de Valotte, le Maire explique le montage financier entre deux associations qui va permettre la stérilisation de dix chats sans frais pour la Commune. Ces animaux seront relâchés ensuite au même hameau et le Maire s'est engagé à ne pas les faire enlever par la SPA.

**6/ VENTE DE BOIS D'ŒUVRE** : La vente aux enchères de l'ONF n'a pas permis d'atteindre le prix de réserve de 4.000 € fixé par la Commune, la meilleure offre étant seulement de 3.200 €. S'agissant de la 3<sup>ème</sup> mise en vente et l'ONF ne voulant pas en faire une 4<sup>ème</sup>, le Conseil décide d'accepter l'offre de l'entreprise des parquets PROTAT à St Germain de Cisse.

### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Christine MARTIN fait le point des différents chantiers de voirie et du pluvial Valotte.
- Mr Dominique MARCANTONI fait de même pour le chantier de la Mairie. Des perturbations au fonctionnement paraissant inévitables, il y sera pallié par le Maire lui-même, joignable au portable.
- Le studio est de nouveau à louer, un premier rendez-vous de visite est déjà pris.
- Le Maire revient sur un Permis de Construire déposé pour une maison ancienne de Valotte. L'ABF consulté s'y oppose en l'état. Un refus sera signifié suivi le plus rapidement possible d'un rendez-vous commun avec l'ABF pour définir un nouveau PC.
- Pan Local d'Urbanisme Intercommunal : le rapport du Commissaire enquêteur sera rendu le 17 juin et communiqué aux Communes sous quinzaine.
- Elections : les tours des 12 et 19 juin sont confirmés. Une place reste à pourvoir le 19.
- Le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe ont été constater l'affaissement d'une grille d'égout sur la D974 à Corchanu. Elle sera réhaussée après consultation de la D.R.I. de Buxy.
- Le camion stationné sur le terrain communal de Corchanu ne s'y trouve plus. Le terrain a été balisé « propriété privée » et son nettoyage sera effectué dans l'hiver pour permettre le chantier de Verger Conservatoire avec la Région en 2023.
- Un accès sauvage a été ouvert au sud du site néolithique. Il a été refermé provisoirement. Des travaux plus complets seront effectués dans l'hiver. L'incident sera signalé en Gendarmerie.
- Un panneau STOP ayant été volé au carrefour Croix du Pontoux/D109, il a été aussitôt remplacé.
- Dominique Marcantoni annonce et détaille le programme des Journées Européennes de l'Archéologie le vendredi 17 juin.
- Le même rend compte du tirage au sort des jurés d'assises effectué en Mairie de Chagny. Aucun citoyen de la Commune n'est concerné cette année.
- Le Maire effectue un « tour de table » : aucune question particulière des conseillers.

Séance levée à 21h20

*Le Maire de Chassey le Camp,*

*Jean Louis DOREAU.*